

# CERTIFICAT CLE A

## Contexte

---

Depuis l'année dernière l'ANFH PACA vous propose le dispositif « CléA ® » permettant de valider le socle de connaissances et de compétences professionnelles, et vous accompagne de manière individuelle ou collective dans les démarches de cette certification. Le Certificat CléA permet à chacun de continuer à apprendre tout au long de son parcours professionnel, afin de s'adapter aux évolutions dans tous les domaines. CléA est une certification unique, interprofessionnelle et reconnue au niveau national qui garantit l'acquisition du socle de connaissances et de compétences professionnelles avec un niveau d'exigence homogène sur tout le territoire et dans tous les secteurs professionnels.

## Objectifs

---

Evaluer et valider ses connaissances et ses compétences dans 7 domaines clés : • communication en français ; • utilisation des règles de base de calcul et du raisonnement mathématique ; • utilisation des techniques usuelles de l'information et de la communication numérique ; • aptitude à travailler dans le cadre de règles définies d'un travail en équipe ; • aptitude à travailler en autonomie et à réaliser un objectif individuel ; • capacité d'apprendre à apprendre tout au long de la vie ; • maîtrise des gestes et postures, respect des règles d'hygiène, de sécurité et environnementales

## Renseignements complémentaires

---

Evaluation préalable du stagiaire : 6h Parcours de formation : variable en fonction des acquis du candidat  
Evaluation finale : 5h

**Inscriptions :** Complétez la demande de prise en charge et la retourner par mail à [qualification.paca@anfh.fr](mailto:qualification.paca@anfh.fr)

## Programme

---

Le certificat CléA n'est pas un examen. Il n'y a pas de classement, ni d'échec : il s'agit de trouver les points forts de l'agent et savoir où sont ses besoins en formation relatif au socle de connaissances et de compétences professionnelles

Un parcours individualisé en 3 étapes

1) Entretien et évaluation par l'organisme évaluateur habilité. 2 possibilités :

- Toutes les compétences sont acquises et le candidat peut accéder à une demande de certification auprès de la commission paritaire.

- Quelques compétences sont validées, le candidat obtient ses attestations de validation. Concernant les autres compétences, un parcours de formation personnalisé lui est alors proposé.

2) Le parcours de formation Le stagiaire bénéficie d'un parcours individualisé, basé sur les résultats de l'évaluation afin d'acquérir les compétences non validées au regard du référentiel socle. L'organisme assure le suivi et la progression du stagiaire.

3) La validation A l'issue du parcours de formation, une évaluation finale sera réalisée et le candidat pourra faire certifier l'ensemble des 7 domaines clés auprès d'un jury.

**Public**

**Tout agent souhaitant valider un premier niveau de qualification quelque soit son métier**

**Exercice**

**2019**

**Code de formation**

**AXE5CLEA**

**Nature**

**AFR**

**Organisé par**

**au choix de l'établissement suivant la liste des prestataires habilités**

**Durée**

**NON CONNUE A CE JOUR**

**Typologie**

**Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences**